Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID: 038-213804990-20230307-D_14_07032023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 07 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents: Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA,

Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric

MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés: Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR,

pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à

Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n° D_14_07032023

14. Eau potable : Rapport Prix Qualité du Service 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport permet d'avoir une vision simple de la gestion du service et de son évolution. Il est public et permet d'améliorer l'accès des usagers à l'information et d'assurer la transparence de la gestion des services.

Le RPQS est à établir après la clôture de chaque exercice. Le Maire présente le RPQS 2022 du service de l'eau potable au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en Eau potable de la commune de Susville pour l'année 2022, qui sera annexé à la présente délibération.

Le Maire, Emile BUCH

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune <u>www.susville.fr</u> le 09 mars 2023.

Le Maire, Emile BUCH.

